



Montpellier, le 5 décembre 2016

## Communiqué de Presse

### **Prix Georges Frêche 2016 Cérémonie de remise des prix 10 décembre 2016**

Montpellier et le Languedoc-Roussillon ont été de véritables laboratoires d'idées et de concepts, une nouvelle façon d'appréhender la demande sociale, la forme urbaine et le vivre ensemble.

Cette pensée en mouvement ne doit pas mourir.

Nous n'aurons pas le talent de Georges Frêche, mais au travers de manifestations diverses, de rencontres, de débats, de prix, nous voulons mieux faire connaître l'œuvre et la pensée de ce grand homme politique du Sud de France.

Georges Frêche L'Association forte de plus de 1500 adhérents, poursuit maintenant depuis plus de six ans cette ambition.

La cérémonie de remise des Prix Georges Frêche 2016 en sera un nouveau témoignage.

Comme chaque année trois prix seront attribués :

- Prix Georges Frêche Métropole Régionale
- Prix Georges Frêche Université Sud de France
- Prix Georges Frêche Identité Régionale

Ces prix sont tous dotés d'une bourse de 3000 euros chacun devant permettre la poursuite d'un objectif d'intérêt général.

Les prix Georges Frêche 2016 seront attribués à :

- **« Prix Georges Frêche Métropole Régionale »**

Monsieur Vincent Michel, Président de la Fédération des Aveugles et Handicapés Visuels de France, secrétaire Général de la CFPSSA,

- **« Prix Georges Frêche Université Sud de France »**

Madame Véronique Bellon-Maurel, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, Spécialiste scientifique « métrologie et évaluation environnementale », Directrice du Département Ecotechnologie de l'IRSTEA à Montpellier,

- **« Prix Georges Frêche Identité Régionale »**

Monsieur Jean Huilliet, Syndicaliste, Président de la Confédération Régionale des Vins de Pays.

La cérémonie de remise des Prix Georges Frêche 2016 aura lieu :

samedi **10 décembre 2016 à 11h00**

Salle **Sud de France** à l'espace Capdeville

417 avenue Samuel Morse 34 000 Montpellier

**La cérémonie de remise des Prix Georges Frêche 2016 est ouverte à tous.**